

Conférence de presse AG CCMSA 22 juin 2016

## La nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la MSA

La COG de la MSA a été approuvée par le Conseil central début avril. Elle est aujourd'hui en phase de déploiement. Elle comporte 50 engagements se déclinant en 183 actions qui définissent la feuille de route de l'institution pour une durée de 5 ans. Lors de la négociation avec les ministères de tutelle de la MSA, une convergence a rapidement été constatée sur les objectifs tournant autour de deux ambitions légitimes :

- le développement des services aux adhérents et aux entreprises, dans une logique de mise en œuvre des politiques publiques (on retrouve dans ce thème notamment la prévention, l'ASS, la dématérialisation, la qualité de service...),
- l'amélioration de la performance globale de la MSA (on y retrouve la maîtrise des risques, l'informatique, l'immobilier, la gestion des RH...).

6 grands axes d'orientation en cohérence avec les ambitions de la MSA

- Simplifier la relation avec les adhérents
- Agir pour leur santé
- Réduire les inégalités sociales
- Lutter contre la fraude
- Renforcer le pilotage central
- Etre un employeur responsable

### Les moyens

Les 4 fonds de financement de la COG constituant le budget de la MSA sont :

- le FNGA (Gestion de l'activité),
- le FNASS (Action sanitaire et sociale),
- le FNPEISA (Prévention et éducation à la santé)
- le FNPR (Risques professionnels).

La COG négociée fait apparaître des points positifs avec une stabilité des crédits d'action sociale malgré la baisse de population protégée, la préservation des fonds de prévention, la maîtrise des crédits de prise en charge de cotisations avec des dispositifs plus sécurisants pour la MSA (60 millions d'euros en 2016 puis 30 millions d'euros chaque année), des facilités accordées pour le développement de l'offre de services (des activités complémentaires à nos missions de service public).

Toutefois, les contraintes qui pèsent sur les moyens sont lourdes avec la réduction de 1300 postes (30% seulement des départs à la retraite seront remplacés) et la diminution de 15 % des dépenses de fonctionnement en 4 ans.

Ce cadrage est très contraignant mais cette évolution est gérable sans risque de plan social et avec la préservation de la quasi-totalité des implantations territoriales. Cette COG respecte les orientations politiques de la MSA, en évitant deux options qui avaient les faveurs de nos interlocuteurs : une évolution vers une caisse nationale et des fusions de caisses. Elle acte l'orientation politique des mutualisations de proximité, gage de l'atteinte des objectifs fixés en prenant en compte les moyens contraints.